



POUR  
**UNE SANTÉ  
BIEN PENSÉE!**  
STRATÉGIE QUÉBÉCOISE  
DE SANTÉ ET DE BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX



## INFO-PARTENAIRES

### Édition spéciale : Influenza aviaire

7 juillet 2022

La Stratégie québécoise de santé et de bien-être des animaux a pour but d'améliorer la santé et le bien-être des animaux du Québec. En vue d'y parvenir, elle s'appuie sur le partenariat, l'innovation et la communication pour favoriser une mise en œuvre coordonnée avec les organisations partenaires.

Pour en savoir davantage, consultez le site Internet :  
[www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante](http://www.mapaq.gouv.qc.ca/UNEsante)



La grippe aviaire est une maladie causée par un virus influenza de type A qui affecte les oiseaux. Certaines souches hautement pathogènes peuvent causer des signes cliniques sévères et une mortalité importante dans les élevages de volaille. Les conséquences peuvent être importantes pour l'industrie. Les oiseaux sauvages sont reconnus comme étant des réservoirs naturels du virus.

Au cours de la dernière semaine, deux nouveaux cas d'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 **chez des oiseaux d'élevage** sont venus s'ajouter au bilan actuel. On compte à ce jour 9 fermes affectées au Québec, dans les régions de l'Estrie, de la Montérégie, des Laurentides et de la Capitale-Nationale.

Il faut désormais considérer que le virus de l'influenza aviaire hautement pathogène H5N1 est présent **chez les oiseaux sauvages dans l'ensemble des régions du Québec**. Des événements de mortalité d'intensité variable ont récemment préoccupé les citoyens dans certaines municipalités. Lors de ces événements, plusieurs carcasses d'oiseaux sauvages ont été envoyées au laboratoire du MAPAQ pour déterminer si les mortalités étaient bien en lien avec la grippe aviaire, ce qui s'est avéré être le cas.

Dans certains cas de mortalités massives, notamment aux Îles-de-la-Madeleine, des opérations de ramassage des carcasses ont été effectuées par des entreprises privées mandatées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Dans ces régions, il n'est plus demandé aux citoyens de soumettre les oiseaux morts pour analyse.

Bien que cette maladie soit une [zoonose](#), c'est-à-dire qu'elle peut se transmettre entre les animaux et les humains, le risque est faible. Les cas de grippe aviaire chez l'humain sont rares et surviennent généralement lors de contact étroit avec des oiseaux infectés. Rien n'indique que le virus puisse être transmis aux humains par les aliments. Il demeure important de prendre les précautions habituelles en ce qui concerne l'entreposage sécuritaire, la manipulation et la préparation des aliments.

Pour plus d'information, notamment pour savoir comment se débarrasser d'une carcasse d'oiseau sauvage de façon sécuritaire, consulter la page Web [Grippe aviaire | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#).

Ensemble pour « UNE santé bien pensée! » Des questions? Des commentaires? Des suggestions?

Communiquez avec nous :  
[unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca](mailto:unesantebienpensee@mapaq.gouv.qc.ca)